



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Formation professionnelle initiale et maturité

Reconnaissance des diplômes de langues dans le cadre des examens de maturité pro- fessionnelle (MP)

Guide (Disposition transitoire)

Ce guide transitoire ne s'applique qu'aux filières de formation de la MP débutant en été 2015.

Berne, 10 avril 2015 (état le 1^{er} février 2016)

I. Situation initiale

Selon l'art. 23 de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale du 24 juin 2009 (OMPr, 412.103.1), le SEFRI peut reconnaître des diplômes de langues étrangères. Dans ce cas, le diplôme remplace tout ou partie de l'examen final dans la branche correspondante.

Les cantons décident de la prise en compte, dans les examens de maturité professionnelle, des diplômes internationaux de langues reconnus par le SEFRI.

II. Objectifs de formation en langues étrangères

Les objectifs de formation et les compétences du plan d'études cadre dans les langues étrangères doivent être atteints pour toutes les orientations de la maturité professionnelle.

Les domaines de formation et les compétences qui ne font pas partie du contenu des diplômes externes de langues étrangères et qui n'ont donc pas été évalués doivent être traités dans le cadre de l'enseignement. Ils sont pris en compte dans la note d'école.

III. Examens finaux

Les écoles de maturité professionnelle proposant des filières de formation reconnues qui remplacent les examens finaux par des examens de diplômes doivent prévoir un examen à l'interne quand:

- la candidate, le candidat renonce à l'examen de diplôme;
- l'examen ne peut être passé pour cause de maladie, d'accident, etc.

IV. Diplômes externes de langues étrangères et examens de maturité professionnelle¹

Deux variantes sont possibles. Celle choisie par l'école s'applique à tous les élèves de la filière de formation reconnue:

1. Le diplôme externe de langue est intégré à la note de branche des examens de maturité professionnelle²: les résultats sont pris en compte dans la note de branche.

Les résultats des examens du diplôme externe de langue et la note d'école sont combinés pour donner la note de branche. Les règles suivantes s'appliquent:

- Pour la conversion des résultats obtenus lors des examens du diplôme externe de langue, les points VII à IX de ce présent guide font foi.
- La note de branche figurant dans le certificat de maturité professionnelle est égale à la moyenne de la note d'examen convertie du diplôme externe de langue et de la note d'école (=moyenne de toutes les notes semestrielles dans la branche concernée arrondie à une note entière ou à une demi-note)
- Le diplôme externe de langue étrangère obtenu est mentionné sous forme d'annotation dans le certificat de maturité professionnelle.

2. Le diplôme externe de langue n'est pas intégré à la note de branche des examens de maturité professionnelle: les résultats ne sont pas convertis en notes.

Les résultats des examens du diplôme externe de langue sont traités à part et ne sont pas convertis en notes.

- Le calcul de la note de branche s'effectue selon l'art. 24, OMPr.
- Le diplôme externe de langue étrangère obtenu est mentionné sous forme d'annotation dans le certificat de maturité professionnelle.

¹ Version du 21 décembre 2015, en vigueur depuis le 1^{er} février 2016.

² Attention: l'OMPr 2009 ne fait pas mention de «note de branche» mais seulement de «note»; dans les deux cas, il s'agit de la «note finale», c'est-à-dire de la note qui figure sur le certificat de maturité professionnelle.

V. Dispense de l'enseignement de la langue étrangère et de l'examen final sur présentation d'un diplôme international de langue reconnu

Si une personne dispose d'un diplôme de langue reconnu par le SEFRI avant le début des cours de la MP et dispose ainsi des connaissances et des aptitudes requises dans une branche donnée en vertu de l'art. 15 de l'OMP, elle peut être dispensée de l'enseignement correspondant par l'école ainsi que des examens finaux correspondants par l'autorité cantonale. La mention «dispensé» est inscrite dans le bulletin semestriel et celle d'«acquis» est inscrite sur le certificat de maturité professionnelle.

Les candidats qui disposent d'un diplôme de langue reconnu avant le début des cours de la MP et qui choisissent de suivre le cours de langue étrangère ont la possibilité de faire convertir les résultats de l'examen de langue étrangère réussi. Le calcul de la note de branche s'effectue selon la variante 1 du point IV.

VI. Recours

Les possibilités de recours contre les résultats du diplôme de langue lui-même suivent les règlements prévus à cet effet par les organisations prestataires du diplôme externe de langue étrangère. Cet état de fait doit être communiqué par écrit (p. ex. dans le cadre de l'inscription aux examens) aux candidates et aux candidats avant la session d'examens.

VII. Attribution des notes

Le tableau ci-dessous et les échelles de conversion du point IX de ce présent guide font foi pour la conversion des résultats des examens des diplômes externes de langues étrangères en notes (variante 1).

Un diplôme d'un niveau de compétences plus élevé que le niveau requis est converti en note de branche selon le tableau suivant:

Niveau de compétences requis	Le niveau du diplôme de langue correspond au niveau de compétences	Le niveau du diplôme de langue est un niveau au-dessus du niveau de compétences	Le niveau du diplôme de langue est deux niveaux ou plus au-dessus du niveau de compétences
B1	B1 – conversion de la note cf. échelles de conversion	B2 – conversion de la note cf. échelles de conversion, supplément à la note d'un point entier	C1 – note 6 C2 – note 6
B2	B2 – conversion de la note cf. échelles de conversion	C1 – note 6	C2 – note 6

VIII. Diplômes externes de langues étrangères reconnus

Les diplômes de langues présentés ci-après remplacent entièrement l'examen final de langue étrangère (cf. point II, al. 2) puisqu'ils intègrent une évaluation tant écrite qu'orale.

Langue Prestataire	Diplôme Niveau B1	Pourcentage mini- mum³ Echelle	Diplôme Niveau B2	Pourcentage mi- nimum⁴ Echelle	Diplôme Niveau C1
Français CIEP & CCIP	DELFB1	50 % 2	DELFB2	50 % 2	DALF
	DFPB1	60 % 1	DFPB2	55 % 3	DFP affaires, C1
Allemand Goethe	Goethe B1 (ZD)	60 % 1	Goethe B2	60 % 1	Goethe C1
			ZDfB	60 % 1	
Italien AIL & CVCL	DILIB1	60 % 1	DILIB2	60 % 1	DALIC1
	DILCB1	60 % 1			DALCC1
Italien PLIDA	PLIDAB1	60 % 7	PLIDAB2 7	60 %	PLIDAC1
Anglais ESOL	PET	70 %	FCE	60 %	CAE BEC higher
	Jusqu'en 2015	4	jusqu'au 31.12.2014	1	
	Dès 2016	8	FCE à partir de 2015	6	
	BEC prel. Jusqu'en 2015	65 % 5	BEC vant.	60 % 1	
	Dès 2016 ⁵	8 ⁶			

IX. Echelles de conversion points < notes

Echelle 1 Seuil de réussite: 60 % (DFP B1, Goethe B1 et 2, ZDfB, DILI B1 et B2 FCE avant 2015, BEC vant.)

Points	Note
85 – 100	6,0
78 – 84	5,5
72 – 77	5,0
66 – 71	4,5
60 – 65	4,0
54 – 59	3,5
42 – 53	3,0
31 – 41	2,5
21 – 30	2,0
10 – 20	1,5
0 – 9	1,0

³ Les seuils minimums de réussite sont indiqués en % selon les données de chaque prestataire de diplôme. Le résultat maximum correspond généralement à 100 points, hormis le PLIDA (120 points) et le FCE à partir de 2015 (190 points).

⁴ Idem

⁵ Version du 21 décembre 2015, en vigueur depuis le 1^{er} février 2016.

⁶ Version du 21 décembre 2015, en vigueur depuis le 1^{er} février 2016.

Echelle 2 Seuil de réussite: 50 % (DELF B1 et B2)

88 – 100	6,0
78 – 87	5,5
68 – 77	5,0
58 – 67	4,5
50 – 57	4,0
42 – 49	3,5
34 – 41	3,0
26 – 33	2,5
18 – 25	2,0
10 – 17	1,5
0 – 9	1,0

Echelle 3 Seuil de réussite: 55 % (DFP B2)

92 – 100	6,0
83 – 91	5,5
74 – 82	5,0
65 – 73	4,5
55 – 64	4,0
45 – 54	3,5
36 – 44	3,0
27 – 35	2,5
18 – 26	2,0
9 – 17	1,5
0 – 8	1,0

Echelle 4 Seuil de réussite: 70 % (PET jusqu'en 2015)⁷

85 – 100	6,0
81 – 84	5,5
78 – 80	5,0
74 – 79	4,5
70 – 73	4,0
65 – 69	3,5
55 – 64	3,0
45 – 54	2,5
40 – 44	2,0
35 – 39	1,5
0 – 34	1,0

Echelle 5 Seuil de réussite: 65 % (BEC preliminary jusqu'en 2015)⁸

90 – 100	6,0
84 – 89	5,5
78 – 83	5,0
72 – 77	4,5
65 – 71	4,0
60 – 64	3,5
50 – 59	3,0
40 – 49	2,5
29 – 39	2,0

⁷ Version du 21 décembre 2015, en vigueur depuis le 1er février 2016.

⁸ Version du 21 décembre 2015, en vigueur depuis le 1er février 2016.

19 – 28	1,5
0 – 18	1,0

Echelle 6 FCE à partir de 2015

184 – 190	6,0
178 – 183	5,5
172 – 177	5,0
166 – 171	4,5
160 – 165	4,0
154 – 159	3,5
148 – 153	3,0
142 – 147	2,5
136 – 141	2,0
130 – 135	1,5
122 – 129	1,0

Echelle 7 Seuil de réussite: 60 % (PLIDA)

112 – 120	6
102 – 111	5,5
92 – 101	5
82 – 91	4,5
72 – 81	4
60 – 71	3,5
48 – 59	3
36 – 47	2,5
24 – 35	2
12 – 23	1,5
0 – 11	1

Echelle 8⁹ BEC preliminary dès 2016, PET dès 2016

160-170	6
155-159	5.5
150-154	5
145-149	4.5
140-144	4
134-139	3.5
128-133	3
121-127	2.5
115-120	2
109-114	1.5
102-108	1

X. Abréviations

AIL	Accademia Italiana di Lingua
DILI B1	Diploma Intermedio B1 di Lingua Italiana «Firenze»
DILC	Diploma Intermedio Commerciale di Lingua Italiana «Firenze»
DILI B2	Diploma Intermedio B2 di Lingua Italiana «Firenze»
DALI C1	Diploma Avanzato C1 di Lingua Italiana «Firenze»

⁹ Version du 21 décembre 2015, en vigueur depuis le 1er février 2016.

DALC	Diploma Avanzato Commerciale di Lingua Italiana «Firenze»
BEC	Business English Certificate (ESOL)
CAE	Certificate in Advanced English (ESOL)
CCIP	Certificats de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
CELI	Certificato della Conoscenza della Lingua Italiana (CVCL)
CIEP	Centre international d'études pédagogiques (Sèvres)
CVCL	Centro per la Valutazione e le Certificazioni Linguistiche (Università per Stranieri di Perugia)
DALF	Diplôme approfondi de la langue française (CIEP)
DELFB	Diplôme élémentaire de langue française (CIEP)
DFP	Diplôme de Français Professionnel (CCIP)
ESOL	English for Speakers of Other Languages (University of Cambridge)
FCE	First Certificate in English (ESOL)
PET	Preliminary English Test (ESOL)
PLIDA	Progetto Lingua Italiana Dante Alighieri
ZD	Zertifikat Deutsch (Goethe-Institut, München)
ZDfB	Zertifikat Deutsch für den Beruf (Goethe-Institut, München)
	Goethe Zertifikat B2 (Goethe-Institut, München)
	Goethe Zertifikat C1 (Goethe-Institut, München)

XI. Ediction

Berne, le 1^{er} juin 2015

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Josef Widmer
Directeur suppléant